

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 22 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux du mois de mars à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le dix-sept mars deux mil vingt-deux.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 mars 2022

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Laurence DUPIRE, Guy REGNIER, Renaud VAHE.

Procurations : Mme Laurence DUPIRE à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Guy REGNIER à M. Bernard GUILBERT
M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 19 (16 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 18h34

Fin de séance : 19h14

Objet : Autorisation de signature d'une convention suite à la mise à disposition de la MJC pour l'ouverture d'un centre de vaccination contre la COVID-19

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que face à la pandémie liée à la COVID-19, la Commune d'Hesdin et la Communauté des 7 Vallées ont engagé une lutte sans relâche contre ce virus pour répondre à l'enjeu de santé publique que constitue la vaccination.

A partir du samedi 13 mars 2021, la Commune d'Hesdin a disposé d'un centre de vaccination sur son territoire, géré par la Communauté de communes des 7 Vallées.

Le 5 juillet 2021, le Conseil communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer un contrat d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France.

La Commune d'Hesdin a donc mis à disposition de la Communauté de communes des 7 Vallées, la MJC située 14 rue du Manège dans le cadre de la vaccination, contre un loyer mensuel de 1 000 € charges comprises (électricité, chauffage, téléphonie/internet, nettoyage, etc).

La mise à disposition a pris effet le samedi 13 mars 2021 et s'est achevée le samedi 9 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la MJC pour l'ouverture d'un centre de vaccination contre la COVID-19, avec la Communauté de communes des 7 Vallées.**
- **DE DIRE que la convention sera annexée à la présente délibération.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à encaisser les recettes de cette mise à disposition.**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le vingt-deux mars deux mil vingt-deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

